

BULLETIN D'INSCRIPTION

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Nom

Prénom

Adresse

Né(e) le

À Dép¹.

Téléphone

E-Mail

Je soussigné(e), réserve un emplacement
de tables (1,80 m), au prix de 5€ la table.

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e),
- ne vendre que des objets personnels et usagés ,
Art. L310-2 du Code de commerce
- ne pas avoir participé à deux autres manifestations
de même nature au cours de l'année civile.
Art. R321-9 du Code pénal

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du
vide-grenier (voir ci-contre) et m'engage à le respecter.

Conformément à la réglementation en vigueur, une pièce
d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, pas-
seport ou permis de conduire) devra obligatoirement être pré-
sentée le jour de la manifestation.

**Attention ! La réservation ne sera définitive
qu'à réception du règlement.**

Fait à

Le

Signature

I2E

VIDE GRENIER

13 décembre 2026

RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIER

L'association Boulazac Basket
Dordogne organise un vide-grenier,
dimanche 13 décembre 2026 de 8h30
à 17h, salle Jean-Jaurès à Boulazac.

Le prix de location de la table de 1,80
mètres est de 5 € et doit être réglé à l'ins-
cription. La participation est interdite aux
professionnels et aux commerçants.

L'exposant s'engage à ne vendre sur son
stand que des objets personnels usagés
et à ne pas présenter d'objets de prove-
nance douteuse et/ou de contrefaçon, ni
d'objets ou produits dangereux.

La vente de produits alimentaires et bois-
sons est interdite aux exposants et résér-
vée à l'organisateur.

La limite des stands correspond au tracé
préalablement effectué par l'organisateur.
Il est interdit de modifier la disposition des
emplacements sans l'accord de l'organi-
sateur.

L'installation commence à 7h30 et doit
être terminée à 8h30 pour l'ouverture au
public. Tout stand non-occupé à 9h pré-
cises pourra être attribué à un autre expo-
sant. Le remballage devra être terminé à
17h30.

L'organisateur fournit des tables de di-
mensions 180x90 cm. Le reste du maté-
riel d'exposition doit être apporté par les
participants.

Les objets exposés demeurent sous la
responsabilité de leur propriétaire. Les
exposants s'engagent à renoncer à tout
recours contre l'organisateur pour les vols
ou dommages causés aux marchandises
exposées à la vente.

Les enfants participant au vide-grenier
sont à tout moment placés exclusivement
sous la responsabilité de leurs parents.

Les objets invendus ne devront en aucun
cas être abandonnés sur les lieux à la fin
de la journée. L'exposant s'engage à lais-
ser son emplacement aussi propre qu'à
son arrivée.

Bulletin à déposer ou à retourner
accompagné de votre règlement
par chèque à l'ordre de BBD Association à :

**Association BBD
Espace Agora
24750 BOULAZAC**